



**Extrait du registre des délibérations
 COMMUNE DE TOURNISSAN (AUDE)
 N° 2024-06**

Objet : Fixation des taux concernant les possibilités d'avancements de grade.

Le vingt-huit mars deux mille vingt et quatre, le conseil municipal de Tournissan, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Marilyse Rivière, Maire, dans le lieu habituel, à la mairie.

- Nombre de conseillers en exercice : 11
- Nombre présents : 8

Présents : Marilyse Rivière, Marie-Claude Mendoza, Liliane Guilhaumou, Sandrine Ternois-Devalcourt, Sébastien Mazuque, Sylvia Capdevila, Richard Bozec, Marine Gambéroni Jean-Bernard Arnaud.

Absents : Bigou Idriss procuration à Mendoza Marie-Claude. Chouanet Steeve , Arnaud Jean-Bernard.

Secrétaire de séance : Mendoza Marie-Claude

- Vu l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique,
- Vu l'avis du CST en date du 06 février 2024

Mme la Mairie informe,

le conseil municipal des dispositions réglementaires concernant les ratios d'avancement de grade dans la collectivité.

Il convient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Appelé à délibérer :

Le conseil municipal,

DÉCIDE

DE FIXER, le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit par : Contre 0 Abs 0 **Pour 9**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX en %
Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100 %

Ainsi fait et délibéré le 28 mars 2021
 Marilyse Rivière, Maire

